

PAR COURRIEL

Québec, le 26 octobre 2021

Monsieur 



INFORMER

**Objet : Demande d'accès à l'information**



CONSULTER

Monsieur,

Conformément à ce que prévoit l'article 46 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je vous informe que :



ENQUÊTER

1. votre demande a été reçue par courriel le 6 octobre 2021 ;
2. la Loi prévoit que je dois vous répondre avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception de la demande ;
3. la Loi prévoit certains recours dont vous trouverez un résumé en annexe.



AVISER

...2

En réponse à votre demande, voici un tableau colligeant les données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein de notre organisme :

	Total	Minorités visibles	Noir.e.s	Autres
Effectifs du BAPE toute catégorie confondue	49	7	3	2
Haute direction	5	1	-	-
Cadres	3	-	-	-
Professionnel* (ensemble des employés ayant une formation et l'exerçant au sein de notre organisme)	41	7	3	2
Non professionnel	-	-	-	-
Direction des ressources humaines	2	-	-	-
Cadres ressources humaines* (ensemble des employés qui prennent les décisions au sein du département des ressources humaines)	1	-	-	-
Professionnel ressources humaines	1	-	-	-
Autres (soutien technique, ressources humaines)	1	-	-	1

\*Les définitions de ces catégories d'emploi correspondent à vos descriptions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

**ORIGINAL SIGNÉ**

René Beaudet

p. j.